

La mort d'un jeune franco-algérien, tué par un policier invoquant sa "légitime défense", enflamme les cités, toujours prêtes à se révolter

Pour ne pas revivre les émeutes de 2005, de triste mémoire, le ministre de l'intérieur sonne la mobilisation générale de ses troupes.

Madame, Monsieur,

Nous sommes le jeudi 29 juin 2023. Vous lisez le numéro 59 de "La Sécurité est un Droit - Rue Bleue": parce que vous figurez sur notre fichier d'envois. Vous la recevez sur votre boîte mail chaque jeudi. Si vous n'êtes pas encore souscripteur, c'est le moment de le faire ! [C'est ici](#),

Cette semaine, exceptionnellement, notre publication est entièrement consacrée aux émeutes dans les cités de nos banlieues, au cours des nuits de mardi et de mercredi, jusqu'au petit matin de ce jeudi 29 juin 2023.

1- D'abord les faits

Nanterre. mardi 27 juin, 8 heures du matin. Nahel, 17 ans, au volant d'une Mercedes AMG louée, sans permis, et après un premier refus de s'arrêter, est interpellé par deux motards de la police, qui ont mis pied à terre. Il stoppe, puis redémarre. L'un des deux policiers, qui a déjà sorti son arme, tire et tue le conducteur, d'une balle dans le thorax. Dans la soirée, des jeunes des cités de cette partie du département des Hauts-de-Seine, sortent de leurs immeubles, et brûlent des voitures, du mobilier urbain et même une mairie annexe jusqu'à 3 h 30 du matin. 1.200 policiers et gendarmes mobilisés.



Les deux policiers sont contre un muret, appuyés sur la voiture, avec leurs équipements de motards, gants compris

Une vidéo prise par un témoin tourne en boucle. Les médias se mobilisent. Les réseaux sociaux (RS) tournent à plein régime. Le policier, rapidement mis en garde à vue, est largement condamné par ce tribunal virtuel, avant même que sa version des faits ne soit entendue. La plupart des hommes politiques - Président de la République en tête - pressés de parler, peu soucieux de la présomption d'innocence, énoncent leur jugement, avant l'heure.

Nuit suivante, à partir de 11 heures du soir, et jusqu'à 6 heures du matin ce jeudi : embrasement d'un grand nombre de cités de banlieue. Beaucoup d'incendies provoqués par des tirs de mortiers d'artifice, visant des mairies, des commissariats, des écoles, des équipements publics, une rame de tramway à Clamart. Sur les images des TV en continu, et les RS, la banlieue flambe. La RATP, en région parisienne, arrête tout son trafic de surface. Le président de la République convoque une cellule interministérielle de crise à 8 heures ce matin place Beauvau. On se rappelle alors des émeutes de 2005, commencées à Clichy-sous-Bois le 27 octobre, qui ont duré trois semaines (9 193 voitures brûlées et 2 921 interpellations, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur de l'époque).

Ce jeudi matin, le parquet de Nanterre a ouvert une information judiciaire pour "*homicide volontaire*" à l'encontre du policier auteur du coup de feu. Le policier doit être présenté dans la journée à deux magistrats instructeurs en vue de son inculpation, a précisé le procureur de la République de Nanterre Pascal Prache lors d'une conférence de presse.

"*Le parquet considère que les conditions légales d'usage de l'arme ne sont pas réunies*", a souligné le procureur. Il a requis le placement en détention du policier, un choix rarissime dans ce genre d'affaire.

Le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a demandé la suspension administrative du policier.

En déplacement à Mons-en-Bareuil, dans son département de naissance, Gérald Darmanin annonce la mobilisation de 40.000 gendarmes et policiers. Du jamais vu depuis longtemps en maintien de l'ordre.

A 14 heures, la marche blanche commence à Nanterre, emmenée par la maman et Assa Traoré, accompagnées d'une brochette d'élus LFI et EELV.

2- Discussion

Autant de refus d'obtempérer (75 par jour !), autant de situations difficiles à gérer : les contrevenants paniquent, et les policiers ou gendarmes n'ont que quelques secondes pour évaluer si oui ou non ils sont dans le cas de l'article 435-1-4 du Code de la sécurité intérieure (CSI) justifiant l'usage de leur arme. On conçoit que, parfois, une bavure soit possible. Ils ne sont jamais suffisamment formés à l'ouverture du feu.

Le garçon décédé, Nahel, d'origine algérienne, vivait seul avec sa mère. Petits boulots, plusieurs interpellations, mais pas de casier judiciaire. Le portrait-type d'un jeune de banlieue, dans lequel beaucoup d'autres peuvent se reconnaître.

Le fonctionnaire de police, aussitôt confié à l'IGPN, Inspection générale de la police, a 38 ans. Il est sportif, bien noté, plusieurs fois récompensé, et adhérent au syndicat Unité SGP Police (qui sans être majoritaire aux dernières élections professionnelles de la Police, est néanmoins le plus important). C'est sans doute un bon professionnel. Ce qui ne veut pas dire que, en la circonstance, il n'a pas paniqué... tout comme le jeune homme d'ailleurs.

Ce fait divers tragique, tel une étincelle dans une forêt trop sèche, a donc déclenché des émeutes, pas partout, mais dans de nombreuses cités, et beaucoup de villes. C'est ce sous-jacent qui nous interpelle.

3- Conclusions (provisoires) de l'éditeur

Cette situation appelle, selon moi, deux types de conclusions différentes.

A) D'abord des considérations sociétales.

Une partie importante de la population vivant en France, de nationalité française ou non, n'y est pas intégrée. Beaucoup de quartiers abritent des pyromanes en puissance, prêts à brûler aussi bien des voitures, pour le spectacle (comme à chaque Saint Sylvestre, 690 voitures brûlées encore, le 1er janvier 2023), que des symboles de la République.

Malgré tous les efforts déployés (« politique de la ville »), l'assimilation n'a eu lieu que très partiellement. D'où les débats perpétuels sur le voile, les vêtements islamiques, les mosquées, la cohabitation des religions... Le paysage démographique de nos villes et désormais de nos campagnes s'est transformé, « à l'insu du plein gré » des populations d'origine concernées.

Dans ces mêmes quartiers, où la police ne peut entrer qu'en force, souvent, les trafics de drogue alimentent une économie parallèle, dont les acteurs dictent leur loi.

Après les émeutes, la politique à suivre, sur le moyen terme, devrait tendre

à :

- réfléchir à favoriser une meilleure intégration des populations mal assimilées, par l'école, l'emploi et l'apprentissage de la citoyenneté ;
- déterminer une politique de l'immigration forcément consensuelle, si c'est possible ;
- revenir sur l'urbanisme des soixante dernières années. La banlieue qui flambe n'est pas celle des propriétaires de petits pavillons, mais celle des cités inhumaines !

Vaste programme !

B) Ensuite des considérations politiques.

Pendant toute la journée d'hier mercredi 28 juin on a été frappé par le désarroi traduit par les réactions de trop d'hommes politiques, n'ayant pas résisté à l'emballement médiatique.

Indifférents au principe de la présomption d'innocence, y compris le Président de la République lui-même !

Mais on a surtout remarqué les appels à la révolte, à la « convergence des luttes », lancées par la France insoumise de Jean-Luc Mélenchon, et au delà par toute une mouvance radicale, qui, par le hasard du calendrier, s'était donné rendez-vous mercredi soir place de République, pour soutenir le groupe dissout la semaine dernière « Les soulèvements de la terre ». Ce rassemblement, compte tenu du contexte, s'est placé sous la bannière « justice pour Nahel ». Avec une prise de parole très remarquée d'un représentant du Syndicat de la magistrature, Thibaut Spriet, qui a déclaré « *nous continuerons de lutter contre l'invocation incessante de la notion de terrorisme, contre la construction d'un État policier, contre le déni des violences policières* » (sic).

Si l'on ajoute que la famille de Nahel a été aussitôt prise en mains par le comité « la Vérité pour Adama », créé par Assa Traoré en 2016, grande soeur d'Adama, et activiste médiatisée, et qu'on a aperçue sur les réseaux sociaux aux cotés de Mounia, « la maman à Nahel », avec l'avocat de la même association, M° Yassine Bouzrou, on voit que la mort de Nahel a pris une dimension politique, puisqu'aussitôt exploitée, manipulée, par la frange la plus radicale du paysage politique.

Pour affronter un telle situation, il faut bénéficier d'une forte légitimité. C'est évidemment le point faible d'Emmanuel Macron, élu au second tour du scrutin du 24 avril 2022, avec moins de 40 % des suffrages exprimés (moins de 28 % au premier tour, avec quatre points d'avance sur Marine Le Pen), sans majorité parlementaire.

Briguer un second mandat n'a jamais réussi à personne sous la Ve République. Et le mode de scrutin à deux tours aggrave le déficit qui résulte d'une absence de majorité absolue au premier tour. (Sur ce sujet, voir mon article du 23 avril)

Identifier les problèmes est une chose, les résoudre est une autre paire de manches !

Alain

Dumait